

MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS
52 rue du Stade
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 mars 2024

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le 
ID : 038-213804511-20240326-2024_032-DE

L'an deux mil vingt-quatre, **le vingt-six mars** le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	20/03/2024
Présents :	19	Date d'affichage :	20/03/2024
Votants :	22	Date de publication :	20/03/2024

Étaient présents :

AGUIAR Géraldine, **BEKHIT** Thierry, **BELMONTE** Sophie, **BRUDERLI** Mariane, **DECHANOZ** Sylvie, **DESCAMPS** Gil, **DI CIOCCIO** Pietro, **GARNIER-MICHELIN** Sophie, **GEORGES** Corinne, **GRAUSI** Jérôme, **HABLIZIG** Karine, **KJAN** Sylvain, **MARTELIN** Yves, **MOLLARD** Yoann, **NOUET** Sylviane, **RAFFELLI** Gaël, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas, **TIRANNO** Gina.

Étaient absents et excusés :

DEVELAY Fabienne, pouvoir à **DI CIOCCIO** Pietro, **FRANCO** Maelle pouvoir à **HABLIZIG** Karine, **SAETERO** Soledad, pouvoir à **MARTELIN** Yves.

Était absent :

NESMOZ David.

Secrétaire de séance : MARTELIN Yves

DELIBERATION n° 2023-032	FINANCES Jaliopark - demande de subvention à la Région dans le cadre de l'inclusivité
---------------------------------	---

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la volonté de construire un espace à vocation intergénérationnel nommé Jaliopark.

La commune a pour projet de construire un espace de vie nommé Jaliopark sur la parcelle située à proximité du carrefour chemin de Paradis et chemin du Prat. Ce projet repensera également les mobilités permettant d'y aller. La population a déjà été consultée par un sondage.

La Région dispose d'une subvention intitulée « Aménager et équiper une aire de jeux adaptée et accessible aux personnes en situation de handicap » celle-ci permet de prendre en charge une partie des dépenses d'aménagement d'aires de jeux adaptée et accessible ou d'acquisition de jeux de plein air inclusifs.

Une estimation fait mention de 220 000 euros HT.

Des modifications de montants peuvent avoir lieu au moment de la constitution du dossier.

A titre d'illustration, le plan de financement prévisionnel de l'opération sur 220 000 euros HT serait le suivant :

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 038-213804511-20240326-2024_032-DE

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)	Taux
Agence Nationale du Sport	32 886 €			15%
DETR				
Autre(s) subvention(s) Etat (préciser)				
Région (CPER)	80 000.00 €			36%
Région	15 000.00 €			7%
Département				
Autres financements publics : EPCI : Communauté des Communes des Balcons du Dauphiné	48 114 €			18%
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	44 000.00 €			
TOTAL	220 000.00 €			

Le conseil municipal à 2 absentions, 20 voix pour :

DECIDE

- **D'autoriser monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la Région concernant la subvention prenant en charge la construction d'aire de jeux inclusive**
- **Charger monsieur le Maire de transmettre l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Jérôme GRAUSI

Le secrétaire de séance,

Yves MARTELIN

